

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2021

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe annuellement au compte administratif. La présente note répond à cette obligation. Afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, l'ensemble des documents budgétaires seront disponibles sur le site internet de la commune et pourront être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

I. Le cadre réglementaire

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année n+1, il établit **le compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget principal des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice. En vertu de l'article L 1612-2 du CGCT, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit **un compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion et le compte administratif sont soumis au vote de l'assemblée délibérante lors de la même séance permettant ainsi de constater la stricte concordance des deux documents.

II. Rappel du contexte

Le budget principal 2021 a été voté par le conseil municipal en séance du 12 avril 2021. Il a été établi sur les bases suivantes :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
 - contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt aux projets structurants,
 - maintenir le même niveau de fiscalité locale,
 - mobiliser, chaque fois que possible, des subventions auprès des partenaires institutionnels.
- Quatre décisions modificatives ont été votées en cours d'exercice budgétaire :

- Décision modificative n°1 votée en séance du 19 mai 2021 : Virements de crédits section d'investissement – Eclairage avenue de Carlet (option)
- Décision modificative n°2 votée en séance du 29 juin 2021 : Augmentation de crédits en dépenses et en recettes en section d'investissement (notification de subventions : 96 693 €) - Virements de crédits en section de fonctionnement.
- Décision modificative n°3 votée en séance du 27 septembre 2021 : Augmentation de crédits en dépenses et en recettes en section d'investissement (notification de subventions : 50 332 €) - Virements de crédits en section de fonctionnement.
- Décision modificative n°4 votée en séance du 16 novembre 2021 : Augmentation de crédits en dépenses et en recettes en section de fonctionnement (notification de dotations et subvention) - Augmentation de crédits en dépenses et en recettes - section d'investissement (notification de subventions + autofinancement : 97 300 €).

III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer la gestion des affaires courantes.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées des charges d'entretien et de consommation des biens communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts.

		BUDGET 2021	REALISé 2021	RAPPEL REALISé 2020	ECART SIGNIFICATIF	%
011	Charges à caractère général	543 481,00 €	486 453,97 €	454 700,11 €	31 753,86 €	6,98%
012	Charges de personnel	1 422 000,00 €	1 399 787,17 €	1 310 581,67 €	89 205,50 €	6,81%
014	Atténuations de produits	860,00 €	860,00 €	467,00 €		
023	Virement section investissement	226 165,04 €	-	0,00 €		
042	Opérations d'ordre	23 148,43 €	23 148,43 €			
65	Charges de gestion courante	224 156,00 €	217 663,47 €	204 483,55 €	13 179,92 €	21,02%
66	Charges financières	59 783,00 €	59 552,55 €	62 716,41 €	-3 163,86 €	-16,41%
67	Charges exceptionnelles	3 500,00 €	139,83 €	19 278,20 €		
	TOTAL	2 503 093,47 €	2 187 605,42 €	2 052 226,94 €	135 378,48 €	6,60%

⇒ Le chapitre 011 - charges à caractère général

Les dépenses à caractère général ont augmenté en 2021 en raison d'une reprise d'activité sans pour autant atteindre le niveau de dépenses de 2019.

Les principales raisons :

- La poursuite de la crise sanitaire liée à la COVID19 : annulation/report d'animations et manifestations – périodes de confinement/fermeture de l'école/lieux culturels.
c/6257 réceptions en 2019 : 30 004,13 € - en 2020 : 9 755 € - en 2021 : 16 327 €
- La baisse d'activité du service technique (diminution des travaux en régie - peu d'achats de fournitures et matériels divers)
Travaux en régie - en 2019 : 21 097 € - en 2020 : 14 270 € - en 2021 : 5 744 €

Des dépenses stabilisées ou en diminution hors contexte COVID19 :

- Les dépenses eau et assainissement stabilisées depuis 2019.
- Le coût d'entretien du parc de véhicules en diminution du fait de la réalisation de grosses réparations les années précédentes.

Des postes en augmentation :

- Honoraires : missions de contrôle réglementaire réalisées par des bureaux de contrôle agréés : vérification installations électriques, gaz, incendie, aires de jeux, installations Stade Raymond Battut, équipements sportifs ...
- Annonces et insertion (ponctuel) : procédure d'intégration des voies, consultation marché public restauration collective, avis de décès ...
- Achat de livres (c/6065) : crédits majorés suite à la subvention accordée à la médiathèque dans le cadre de « la relance des bibliothèques ».

⇒ **Le chapitre 012 - charges de personnel** ont augmenté en 2021.

- Le personnel titulaire en augmentation du fait de la titularisation au 01/01/2021 de 2 agents (1 agent service technique et 1 agent service animation)

A noter : la mise en place d'astreintes au sein du service technique en février 2020 –2021 est la 1^{ère} année complète.

- Le personnel non titulaire en progression (54 672 € en 2019 – 119 117 € en 2020 – 154 281 € en 2021) du fait du remplacement du personnel titulaire absent (arrêts maladie, accidents de travail, disponibilités, congé parental, ...) plus particulièrement au sein du service technique, du renfort occasionnel des services rendu nécessaire par la crise sanitaire (service entretien) et la fréquentation accrue de la cantine scolaire (service animation). Cette hausse de charge de personnel non titulaire est en partie compensée par les recettes perçues au compte 013 (atténuation de charges – recette de fonctionnement) correspondant aux remboursements des personnels en arrêts de travail par l'assurance statutaire (26 664 € en 2020 – 74 053 € en 2021).

A noter : l'augmentation des cotisations URSSAF (121 152 € en 2019 – 133 331 € en 2020 – 146 638 € en 2021).

⇒ **Des charges de gestion courante en augmentation** liées à la valorisation des indemnités des élus suite aux élections municipales de 2020 (2021 est la 1^{ère} année complète). A noter : forte augmentation du c/6533 « cotisation retraite des élus » du fait de l'adhésion de plusieurs élus et du rachat d'années antérieures par certains (6 224 € en 2020 – 12 723 € en 2021).

⇒ **Des charges financières en baisse** en raison de l'extinction du prêt contracté en 2006 pour la construction du Stade Raymond BATTUT.

⇒ **Des charges exceptionnelles rétablies à un niveau normal** (Rappel : en 2020, la gestion de la crise COVID-19 avait générée des dépenses exceptionnelles : Achat de masques à la population, aides accordées aux locataires place du marché (annulation des loyers : coiffeur et autoécole).

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services proposés à la population (cantine, accueils collectifs de mineurs, cinéclub ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

		BUDGET 2021	REALISé 2021	RAPPEL REALISé 2020	ECART SIGNIFICATIF	%
002	Excédent antérieur reporté	144 370,88 €	-	-		
013	Atténuation de charges	20 000,00 €	74 053,59 €	26 664,62 €	47 388,97 €	177,72%
042	Opérations d'ordre	32 361,54 €	23 105,56 €	14 270,69 €	8 834,87 €	
70	Produit des services	148 336,00 €	166 667,26 €	113 029,39 €	53 637,87 €	47,45%
73	Impôts et taxes	1 597 871,00 €	1 591 089,33 €	1 545 910,86 €	45 178,47 €	2,92%
74	Dotations et participations	485 117,16 €	502 361,42 €	548 903,44 €	-46 542,02 €	-8,48%
75	Autres produits	33 000,00 €	35 203,74 €	34 379,48 €		
76	Produits financiers	150,00 €	181,29 €	158,99 €		
77	Produits exceptionnels	41 886,89 €	43 758,37 €	2 750,55 €	41 007,82 €	
	TOTAL	2 503 093,47 €	2 436 420,56 €	2 286 068,02 €	150 352,54 €	6,58%

⇒ **Chapitre 70, produit des services en augmentation**

La reprise d'activités quasi-normale en 2021 des services accueil périscolaire, restauration scolaire et ALSH a permis de se rapprocher du niveau habituel de recettes.

ALSH 2019 : 35 570 € – 2020 : 20 437 € - 2021 : 30 153€.

Cantine - accueil périscolaire 2019 : 108 722 € – 2020 : 74 065 € - 2021 : 119 221€.

A noter : au c/70688 est désormais enregistrée la participation de l'Agglo aux frais d'entretien des bassins de rétention et fossés estimés à 3 760 € pour 2 ans (transfert de la compétence eaux pluviales).

⇒ **Chapitre 73, impôts et taxes** globalement en augmentation de 1 545 911 € à 1 591 089 € liée aux adaptations des bases de la fiscalité locale suite à la réforme (Cf. compensation versée par L'Etat au titre des exonérations de TH versée en 2020 au c/74835)
La taxe additionnelle aux droits de mutation reste élevée.

La recette perçue au titre du FPIC est relativement stable.

A noter : c/7328 : reversement de la taxe foncière par l'Agglo – installations eau et assainissement : rappel des années 2016 à 2021.

Pour mémoire : les taux d'imposition sont inchangés depuis 2004

Habitation 9,17% (réforme de la fiscalité directe : taux gelé à compter de 2020)
Foncier bâti 18,40%
Foncier non bâti 79,00%

⇒ **Pour le chapitre 74, dotations, subventions et participations**, relativement stable hors la compensation au titre des exonérations de TH versée en 2020.

Pour mémoire, dotations de l'Etat :

2013 : 510 211 €
2014 : 483 660 €
2015 : 434 236 €
2016 : 386 323 €
2017 : 365 897 €
2018 : 372 605 €
2019 : 382 018 €
2020 : 397 352 €
2021 : 398 202 €

⇒ **Le chapitre 75, autres produits de gestion courante**, relativement stable. Ce chapitre enregistre les loyers des différents logements et locaux commerciaux.

⇒ **Le chapitre 77, produits exceptionnels** particulièrement élevés cette année : 43 758 €

- Encaissement de la redevance unique – bail emphytéotique centrale photovoltaïque : 35 000 €
- Vente de matériels : balayeuse, débroussailleuse et tracteur pour un total de 5 786 €.

IV. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel technique et informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement, la taxe d'aménagement, le Fonds de Compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
			BUDGET 2021	REALISé 2021
				RAPPEL REALISé 2020
001	Solde d'exécution d'investissement		41 003,08 €	-
020	Dépenses imprévues		20 000,00 €	-
040	Opérations d'ordre		32 361,54 €	23 105,56 €
16	Remboursement d'emprunt		397 800,00 €	396 770,73 €
20	Etudes		18 150,00 €	0,00 €
21	Acquisitions		117 280,00 €	99 876,50 €
23	Travaux		511 373,33 €	159 597,27 €
	TOTAL		1 137 967,95 €	679 350,06 €
				617 880,21 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
			BUDGET 2021	REALISé 2021
				RAPPEL REALISé 2020
021	Virement section fonctionnement		226 165,04 €	-
024	Produits de cessions		-5 786,89 €	-
040	Opérations d'ordre		23 148,43 €	23 148,43 €
10	Dotations		473 725,37 €	488 193,14 €
13	Subvention		414 782,00 €	217 246,00 €
23	Immobilisations en cours		5 934,00 €	5 934,00 €
	TOTAL		1 137 967,95 €	734 521,57 €
				883 882,87 €

Les principaux investissements de l'année 2021 :

- Remplacement des climatiseurs bâtiments communaux : 47 801 €,
- Achat de matériel technique et véhicule : 87 667 €,

- Réparation patios du centre culturel : 25 381 €,
- Travaux de voirie – Avenue Jean MOULIN : 20 050 €,
- Eclairage Public : avenue de Carlet et rue Paul Eluard : 16 605 €,
- Achat de jeux pour l'école maternelle et le square de la Liberté : 9 996 €,
- Installation de défibrillateurs ERP : 5 899 €,
- Reprise poteaux incendie défectueux : 5 640 €,
- Achat d'un container maritime : 4 770€,
- Renouvellement matériel informatique et mobilier pour l'école élémentaire : 4 571 €,
- ...

Les subventions d'investissement perçues en 2021 :

- de l'Agglo Béziers Méditerranée (FAEC solde) : 148 657 € (salles associatives)
- du Département (FAIC) : 59 100 € (divers travaux bâtiments communaux et voirie)
- d'Hérault Energies : 9 489 € (menuiseries école maternelle solde)

A noter : Un FCTVA particulièrement élevé cette année 300 478 € correspondant aux dépenses d'investissement réalisées en n-2 : construction des salles associatives.

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

1- Etat de la dette

Objet de la dette	Année	Durée (ans)	Fin	Taux	Dette en capital à l'origine	C.R.D au 31/12/21	Annuité 2021		
							capital	intérêt	total
Stade - ARC21665	2005	20	2022	EURIBOR	600 000,00	2 049,44	42 900,00	0,00	42 900,00
Stade - ARC22692	2006	15	2021	3,69%	160 000,00	0,00	3 452,15	32,23	3 484,38
Equipements publics	2009	20	2028	5,31%	200 000,00	92 369,64	10 671,61	5 471,49	16 143,10
RD 19 - n°8229178	2013	24	2036	5,39%	750 000,00	553 596,35	23 637,04	31 112,88	54 749,92
Renégociation prêt structuré	2019	9	2027	3,96%	177 900,76	128 614,43	17 394,81	5 862,27	23 257,08
Salles associatives - n°5424286	2020	25	2044	2,06%	750 000,00	703 048,43	23 715,12	14 971,33	38 686,45
Préfinancement TVA - Salles associatives	2019	2	2021	0,65%	275 000,00	0,00	275 000,00	1 559,10	276 559,10
Ligne de trésorerie	2020	1	2021	1,23%	300 000,00	0,00		543,25	
					3 212 900,76	1 479 678,29	396 770,73	59 552,55	455 780,03

2- Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement		2 164 456,99 €			
Recettes réelles de fonctionnement		2 413 135,00 €		CAF brute	248 678,01 €
Charges de personnel		1 399 787,17 €		CAF nette	126 907,28 €
Remboursement capital		121 770,73 €			
Remboursement intérêt		57 450,20 €			
Annuité de la dette		179 220,93 €			
Encours de la dette		1 479 678,29 €			
Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)		489 274,45 €			
Produits des impôts locaux mis en recouvrement		1 120 805,00 €			
Produit des bases affecté des taux moyens nationaux		1 222 019,44 €			
Marge d'autofinancement courant					
(charges de fonctionnement + remboursement de la dette)/Produit de fonctionnement					
	0,95		< 1		
Rigidité des charges structurelles					
(Charges de personnel + Annuité de la dette + Contingents) / Produit de fonctionnement					
	0,69		> 0,55		
Coefficient de mobilisation fiscale					
Produit des impôts locaux mis en recouvrement / Produit des bases affecté des taux moyens nationaux					
	0,92		< 1		
Effort d'équipement					
dépenses d'équipement / Produit de fonctionnement					
	20,28%				
Niveau d'endettement					
Encours de la dette / Produit de fonctionnement					
	0,61		< 1,8 (2 000 à 5 000 hab.)		
Annuité de la dette / Produits de fonctionnement					
	7,43%		< 20 % signe de bonne gestion		
Capacité de desendettement					
Encours de la dette / épargne brute					
	5,95		< 8 ans		
Taux épargne brute					
(epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)					
	10,31%		compris entre 8 et 15% situation satisfaisante		
		Encours de la dette	/habitant	strate (valeur 2020)	
2021 (3294)		1 479 678,29 €	449 €	697 €	